

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MIJOUX

Numéro SIRET : 21010247100013

POSTE COMPTABLE DE : RECETTE PERCEPTION DE GEX

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL

ANNEE 2018

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales (5)		
p. 4	A - Informations statistiques, fiscales et financières	X	
p. 5	B - Modalités de vote du budget	X	
	II. Présentation générale du budget		
p. 6	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	X	
p. 7	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	X	
p. 8	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	X	
p. 9	B1 - Balance générale du budget - Dépenses	X	
p. 10	B2 - Balance générale du budget - Recettes	X	
	III. Vote du budget		
p. 11-13	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	X	
p. 14-16	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	X	
p. 17-18	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	X	
p. 19-20	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	X	
	IV. Annexes (6)		
	A - Eléments du bilan	Jointes	Sans objet
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		X
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
p. 21	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p. 22-23	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p. 24-25	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p. 26	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
p.	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
p.	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
p.	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
p.	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
p.	A4 - Etat des provisions		X
p.	A5 - Etalement des provisions		X
p. 27	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 28	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		X
p.	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		X
p.	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		X
p.	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (4)		X
p.	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest. (4)		X
p.	A8 - Etat des charges transférées		X
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
p.	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
p.	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
p.	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
p.	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
p.	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
p.	A11 - Etat des travaux en régie		X
p.	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p. 29	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
p.	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p. 30	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X

pages		Jointes	Sans objet
	C - Autres éléments d'informations		
31-32	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
36	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
38	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
35	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
35	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
35	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
36	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	X
	C3.6 - Identification des flux croisés		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
37	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
38	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concerne au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.